

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Sélestat-Erstein

COMMUNES D'OBERNAI ET DE NIEDERNAI

Location de la chasse 2024-2033
Avis d'adjudication publique

L'adjudication publique de la chasse aura lieu dans les conditions fixées par l'article 19 du cahier des charges type 2024-2033 (CCT) le **mercredi 29 novembre 2023 à 16 heures** en Salle Alsace de l'Hôtel de Ville d'Obernai sis Place du Marché 67210 OBERNAI.

Lot intercommunal n°2 : 375 ha (258 ha sur le ban d'Obernai – 117 ha sur le ban de Niedernai) en plaine (prés, champs, vignes) limitrophe des bans de Bernardswiller et Goxwiller

Mise à prix : 4 500 € loyer annuel - Il n'a été fait valoir aucun droit de priorité

Conformément à l'article 15 du CCT, l'ensemble des documents relatifs à l'adjudication peut être consulté en mairies d'Obernai et/ou de Niedernai les jours ouvrables pendant les heures habituelles d'ouverture.

Les dossiers de candidature des personnes physiques ou morales souhaitant faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse doivent être constitués selon les prescriptions de l'article 16 du CCT et devront parvenir en Mairie d'Obernai et en Mairie de Niedernai par pli recommandé avec AR ou par porteur contre reçu **pour le lundi 23 octobre 2023 à 11h30 au plus tard** (date de réception en mairies). Les candidats feront clairement mention du lot pour lequel ils entendent participer aux enchères. Les dossiers seront rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 10, 16 et 17 du CCT, auront été agréés par les Conseils Municipaux des deux communes après avis de la Commission Consultative de Chasse.

Renseignements complémentaires : tel. : 03.88.49.98.48 courriel : difep@obernai.fr

Date d'envoi à la publication : 26 septembre 2023

Valérie RUSCHER, Maire de Niedernai

Bernard FISCHER, Maire d'Obernai